

VIVA - Groupe VIVAGRI

Vivre installés au Val d'Argens

« se regrouper pour agir et avancer »

B.P. 45 - 83372 Saint-Aygulf Cedex

*Association loi 1901 pour la protection et le développement des terres fertiles
de la Basse Vallée de l'Argens, du Reyran et des côtiers de l'Estérel
(Communes du Muy, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Fréjus, les Adrets et Saint-Raphaël)*

ASSEMBLEE GENERALE 9 décembre 2019 - CAT Le Bercaïl (Puget/Argens)

MOTION 1

L'Assemblée générale statutaire 2019 de VIVA, fixée depuis un mois au 9/12, se trouve plongée par l'actualité météorologique dans une catastrophe locale sans précédent. Le **PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL** de la **CAVEM** reste décisif mais compromis : des travaux de bon sens réduisant la vulnérabilité aux inondations de la Basse Vallée agricole de l'Argens sont exigés d'urgence vu l'ampleur du péril.

Aussi, les deux heures d'échanges avec l'Etat et les Autorités responsables, inscrites à l'ordre du jour, seront consacrées en priorité aux thèmes imminents (PAT et PAPI).

Le Bureau exécutif en exercice demande aux adhérents de VIVA de lui accorder, à main levée, toute confiance pour conclure les formalités administratives de l'AG.

En l'absence de quorum, l'AG sera reconvoquée au Bercaïl le lundi 23/12 à 17h30.

Une brochure sera éditée en 2020 pour rendre compte des avancées espérées.

6

MOTION 2

Depuis 2010, les membres de VIVA n'ont cessé de réclamer et d'agir pour la **REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS DE LA BASSE VALLEE de l'ARGENS** et n'ont pas été entendus. Des travaux anticipés inopportuns sur l'amont du bassin versant, opérés par le Conseil Général du Var, ont établi un risque aggravé d'inondations dans la plaine mais les actions impératives pour libérer l'évacuation des eaux du delta à la mer ne seront programmées, on l'espère, que dans un PAPI 2 (2020-2024). Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), créé en octobre 2014, s'est vu confier le portage du premier PAPI complet en décembre 2016, avec l'appui des associations varoises et de VIVA. Malheureusement, les lenteurs réglementaires (environnementales et foncières) retardent depuis lors le lancement des travaux.

Face à ce constat, VIVA s'associe pleinement aux réclamations du Président du SMA pour simplifier les procédures :

1. La constitution d'une Commission départementale de gestion du PAPI à guichet unique, sous l'autorité du Préfet du Var.
2. Des autorisations environnementales simplifiées (enregistrement) sur le même mode que les opérateurs privés (ICPE).
3. Le financement des travaux par la section "investissements" du budget des Collectivités (et non celui du "fonctionnement"), permettant l'accès à l'emprunt.

Avec ces 3 outils, VIVA veut voir s'engager sans retard **les travaux exigés de l'aval vers l'amont**.

MOTION 3

SANTE PUBLIQUE et SANTE DU TERRITOIRE

Vu l'ampleur des traumatismes, VIVA (voix de la démocratie participative), alerte ses représentants élus et les services de l'Etat sur les besoins sanitaires qui remontent du terrain :

1. La protection de la santé physique et psychologique des populations exige la mise en œuvre, sans délai, des moyens préfectoraux des COMITES LOCAUX D'AIDE AUX VICTIMES DE CATASTROPHES NATURELLES (CLAV) institués par le Décret n°2017-6018 du 25 avril 2017. Une présence médico-sociale permanente s'impose au cœur des sites sinistrés de la Basse Vallée de l'Argens. VIVA est disponible pour hâter son organisation.
2. La protection des terres fertiles, menacées par l'abandon des cultures et les remblais illégaux, exige de les déclarer ZONE AGRICOLE PROTEGEE par décret du Préfet du Var, exceptionnel vu l'urgence, sur demande conjointe des collectivités locales de la CAVEM, pour les mettre à l'abri de la pression foncière et de la bétonisation. Les entreprises du BTP sont invitées à proposer des aménagements compatibles avec l'exploitation agricole en zone inondable exposée au risque.